

PROCES-VERBAL SEANCE DU 16 mars 2023 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M GUILLEMOT Olivier, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric, Mme RONDEPIERRE Amandine

Membre absent excusé : M LAURENT Benoit

Membre absent : Mme BISSUEL Victoire

M LAURENT Benoit a donné pouvoir à Mme RONDEPIERRE Amandine

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 8 votants : 9 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 23 février 2023, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune www.Machézal.fr et à disposition au secrétariat de mairie.

Ordre du jour de la séance :

- 1 - Approbation du compte de gestion du budget général
 - 2 - Vote du compte administratif du budget général
 - 3 - Affectation du résultat du budget général
 - 4 - Vote des taxes
 - 5 - Vote du budget général
 - 6 - Subventions aux associations
 - 7 - Approbation du compte de gestion du budget assainissement
 - 8 - Vote du compte administratif du budget assainissement
 - 9 - Affectation du résultat du budget assainissement
 - 10 - Vote du budget assainissement
 - 11 - Adhésion au CDG pour la médiation
- Questions diverses

1. Approbation du compte de gestion du budget général

Les membres du conseil ont reçu en amont par mail les différents documents budgétaires pour en prendre connaissance et ces documents ont été imprimés pour ceux qui en ont fait la demande. Mme FOURNEL rappelle que la commission finances a travaillé sur le bilan de l'année 2022 et les prévisions 2023 en préparation de la séance de vote.

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte de gestion du budget général, il est conforme au compte administratif, elle procède au vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Vote du compte administratif du budget général

Mme FOURNEL présente dans le détail le compte administratif 2022 du budget général en comparant les prévisions 2022, le réalisé 2022 et les projections 2023 pour chaque rubrique de la nomenclature M57. Elle présente ensuite la section investissement et quitte la salle.

M PION procède au vote et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2022 avec un résultat en fonctionnement de 126 326.06€ (recettes 384 948.99€ - dépenses 258 622.93€) pour 2022 auquel s'ajoute une reprise de résultat 2021 de 796 29.80€ qui donne un résultat définitif de 205 955.86€
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

M PION procède ensuite au vote du compte administratif du budget général 2022 section investissement avec un résultat de -105 45.55€ (149 749.26€ de recettes d'investissement – 160 294.81€ de dépenses d'investissement) auquel s'ajoute un report 2021 de 72 599.68€ qui donne un résultat définitif de 62 054.13€ pour cette section investissement 2022.
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Affectation du résultat du budget général

Mme FOURNEL rejoint l'assemblée et propose l'affectation du résultat du budget général 2022 : elle propose de conserver 115 955.86€ en fonctionnement et de basculer 90 000€ à la section investissement, le vote fait apparaître les résultats suivants :
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Vote des taxes

Mme FOURNEL indique qu'il convient de décider des taux d'imposition qui seront appliqués pour 2023 pour les différentes taxes et présente les taux actuels et les évolutions des dernières années. Elle précise que les bases fiscales seront augmentées de 7.1% pour 2023, décision annoncée par le gouvernement. Elle propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 ce qui donne :

- 30.25% pour la taxe foncière sur le bâti
- 38.99% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 14.99% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL précise qu'avec le passage de la nomenclature M14 à M57, la possibilité lui est ouverte de procéder à des modifications budgétaires d'une ligne à une autre à l'intérieur d'un chapitre sans passer par une décision modificative validée par une délibération du conseil municipal ce, à hauteur de 7,5 % de chaque section. Elle s'engage à en informer l'équipe dans le cas où elle aurait recours à cette pratique. Les membres du conseil valident cette proposition.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Vote du budget général

Mme FOURNEL propose de passer au vote du budget général pour 2023 et de valider en section fonctionnement un équilibre de recettes et dépenses à 374 065.86€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour la section investissement du budget général 2023, après avoir détaillé les investissements prévus et les subventions attendues notamment, Mme FOURNEL propose un équilibre à 384 808.63€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Subventions aux associations

Un tableau reprenant l'historique des versements des subventions aux associations depuis 2019 est projeté, il est rappelé que les subventions votées à l'occasion du budget sont versées aux associations qui

en font la demande et qui produisent une synthèse de leur compte de résultat avant l'automne. Pour 2023, les sommes suivantes sont discutées et soumises à approbation :

- Sou des Ecoles : 400€
- Boule Fraternelle : 120€
- Société de Chasse Communale : 120€
- Don du sang : 120€
- OCCE (ex coopérative école primaire) 50€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL indique que le projet cirque qui a eu lieu sur la commune début mars dont la facture s'élevait à 2 000€ a été subventionné à hauteur de 1000€ par le Département de la Loire, a reçu une subvention de l'Union Cantonale également, la commune de Machézal a attribué une subvention exceptionnelle de 200€, celle de Chirassimont 120€ et la commune de Machézal a également pris en charge l'électricité pour le chapiteau et les caravanes, l'eau, le chauffage et ménage pour les salles qui ont accueilli la garderie et les classes pendant cette semaine. Il est noté que cette opération a fait l'unanimité auprès des élèves, parents, enseignants et habitants du village au niveau pédagogique, animation, etc...

7 - Approbation du compte de gestion du budget assainissement

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte de gestion du budget assainissement, il est conforme au compte administratif, elle procède au vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Vote du compte administratif du budget assainissement

Mme FOURNEL présente le compte administratif 2022 du budget assainissement. Elle présente ensuite la section investissement et quitte la salle.

M PION procède au vote et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2022 du budget assainissement avec un résultat en fonctionnement de 5906.97€ (recettes 18 979.83€ - dépenses 13 072.86€) pour 2022 auquel s'ajoute une reprise de résultat 2021 de 14 170.99€ qui donne un résultat définitif de 20 077.96€

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

M PION procède ensuite au vote du compte administratif du budget assainissement 2022 section investissement avec un résultat de 11 638.97€ (26 558.37€ de recettes d'investissement – 14 919.40€ de dépenses d'investissement) auquel s'ajoute un report 2021 de 65 663.07€ qui donne un résultat définitif de 77 302.04€ pour cette section investissement 2022.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL rejoint l'assemblée.

9 - Affectation du résultat du budget assainissement

Mme FOURNEL propose de ne pas affecter le résultat du budget assainissement 2022 car il est nécessaire d'effectuer un emprunt relais pour les travaux de la station d'épuration dans l'attente de percevoir les subventions attendues.

10 - Vote du budget assainissement

Mme FOURNEL propose de passer au vote du budget assainissement pour 2023 et de valider en section fonctionnement un équilibre de recettes et dépenses à 36 554.96€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour la section investissement du budget assainissement 2023, après avoir expliqué le montant estimé des travaux station d'épuration et analyse des réseaux prévus, et les subventions attendues, Mme FOURNEL propose un équilibre à 737 031.09€

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

11 - Adhésion au CDG pour la médiation

Mme FOURNEL rappelle qu'un document a été transmis aux conseillers à ce sujet. Mme CHAMBOST précise que cette photocopie n'était pas totalement lisible ; le document original sera transmis aux conseillers. Mme FOURNEL résume que le centre de gestion propose de signer une convention pour avoir éventuellement à disposition de la commune un médiateur en cas de litige avec un agent. Ce service n'est facturé qu'en cas d'utilisation. Mme FOURNEL demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

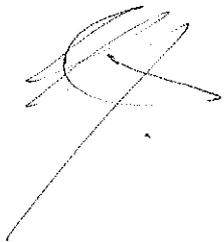
- Suite à l'explication lors de la réunion du 23 février, Mme FOURNEL indique qu'une réunion avec l'ADMJC (Association Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture) est prévue le 19/04 à 19H en mairie pour les membres du conseil qui le souhaitent afin de préparer le projet destiné aux jeunes
- Suite à la signature de la CTG (Convention Territoriale Globale), le groupe de travail sur les acteurs associatifs demande la nomination d'un référent associations par commune, Mme FOURNEL demande si quelqu'un se porte volontaire pour Machézal. Personne ne se manifestant, Mme FOURNEL assurera cette mission.
- Mme FOURNEL annonce la venue du candidat aux élections sénatoriales Hervé Reynaud le 16/06 à 16H30
- La démonstration pour les conseillers municipaux de l'équipement numérique de l'école est planifiée pour le samedi 29 avril à 10H
- Une réunion est prévue le 5 avril à 20H30 avec les représentants des associations du village pour présenter le projet de réaménagement du terrain derrière la mairie et évoquer l'achat d'éco cups
- Le prochain conseil municipal est fixé au 4 mai 2023
- Frédéric OLMO a été sollicité pour établir une affiche annonçant la journée du village du 9 juillet 2023, il a transmis une maquette qui est présentée, le groupe de préparation de cette journée se réunira le 12/04 pour avancer sur l'organisation et la communication.
- M GUILLEMOT travaillera avec Mme SAUTET et Mme FOURNEL pour la mise à jour du site internet www.machezal.fr le 23/03
- M CHERBLANC informe que l'agent communal a nettoyé les fossés avec la rigoleuse louée par la commune pour 3.18 heures d'utilisation du matériel, l'agent de Fourneaux est venu aider pour conduire le tracteur en compensation d'heures dues.
- M CHERBLANC indique qu'une lame pour le godet du tracteur a été commandée auprès de l'entreprise AGRI ML pour un montant d'environ 150€, M BILLAUD la soudera avec le poste à souder acheté par la commune
- M CHERBLANC a contacté l'entreprise CHAMBOST MENUISERIE pour faire le point sur des travaux de rafraîchissement à la salle d'animation, éventuellement une modification du bar comme

évoqué en commission bâtiments. M CHERBLANC évoque la difficulté de trouver des entreprises pour établir des devis pour le changement du système de chauffage de la salle d'animation, difficultés pour les entrepreneurs à donner des conseils vu le contexte énergétique, Mme PAIN a rendez-vous dans les prochains jours avec l'entreprise GARDES LAROCHE, Mme FOURNEL propose de reporter la réflexion.

- M CHERBLANC indique qu'il s'est rendu aux Sauvages avec l'agent communal pour découvrir une machine achetée par cette commune pour désherber et balayer (achat en 2018/2019 pour 20 000€ environ, reste à charge de la commune 4 000€ environ après subventions) Les représentants de la commune des Sauvages proposent de venir faire une démonstration de cet outil pour Chirassimont et Machézal, les membres du conseil seront avertis.
- M GIROUD demande si des informations nouvelles sont arrivées au sujet du projet éolien : Mme FOURNEL répond qu'elle a été contactée par le nouveau sous-préfet, M. Hervé Gérin, qui souhaitait connaître l'état d'esprit des habitants et qui a indiqué que le préfet du Rhône doit rendre son avis très bientôt.
- Mme CHAMBOST informe d'un programme de reconquête du commerce en milieu rural instauré par le gouvernement : dans le cas d'une éventuelle candidature à la reprise du commerce du village, ces aides pourraient être présentées et sollicitées. Mme FOURNEL indique qu'à ce jour, aucune information officielle quant à la cessation d'activité du Baranous n'est parvenue en mairie et que les loyers ne sont plus honorés depuis février 2023.

La séance est levée à 23H30

Le Maire
Béatrice FOURNEL



Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST

